

PRÉSENTATION OBLIGATOIRE D'UN PASS SANITAIRE À PARTIR DE 18 ANS

PRÉSENTEZ VOTRE QR CODE AUX ÉQUIPES DU CINÉMA

Certificat
depuis TousAntiCovid Carnet



ou

Certificat
sur papier



Le QR Code doit présenter les preuves sanitaires valides :

- ou • **Un test négatif** RT-PCR ou antigénique de moins de 72h.
- ou • **Un certificat de vaccination** À condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.
- **Un certificat de rétablissement** de la Covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

La conformité du pass sanitaire sera vérifiée à l'entrée selon les règles sanitaires en vigueur.
La vérification ne permet ni d'avoir accès, ni de stocker vos données médicales.

On prend soin de vous.